

Pays de la Loire Entrepreneurs Engagés

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Le dispositif a pour objet d'intervenir auprès des entreprises "engagées", qu'elles relèvent du champ de l'ESS ou non. Il s'agit d'entrepreneurs qui, dans le cadre du développement d'un projet construit sur un modèle économique pérenne, s'appuient sur des valeurs humaines, sociales, environnementales, de chaîne économique locale ou spécifique.

La Région Pays de la Loire mène une politique de soutien au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ainsi que pour les PME développant des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Sur le territoire régional, France Active Pays de la Loire mobilise via la société financière France Active Investissement (FAI), en lien avec le Conseil régional, des prêts pour appuyer le développement et la consolidation de ces mêmes entreprises

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif a pour objet d'intervenir auprès des entreprises « engagées », qu'elles relèvent du champ de l'ESS ou non.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'accès à une intervention financière est donc liée à l'existence d'un projet entrepreneurial "engagé". Afin de déterminer l'engagement des entreprises, France Active a développé un système d'analyse qui permet l'étude des projets entrepreneuriaux par un prisme spécifique "le révélateur d'engagement".

Toutes les phases de vie de l'entreprise sont éligibles.

Il s'agit d'entrepreneurs qui, dans le cadre du développement d'un projet construit sur un modèle économique pérenne, s'appuient sur des valeurs humaines, sociales, environnementales, de chaîne économique locale ou spécifique.

L'analyse des projets se réalise ainsi via la note d'expertise France Active intégrant les 5 volets du révélateur d'engagement :

- Emploi,
- Territoire,
- Projet Social,
- Environnement,

- Gouvernance.

Cette aide vise à soutenir des projets d'investissements, de développement ou besoin en fonds de roulement BFR.

— Dépenses concernées

Les interventions financières s'inscrivent dans un tour de table global incluant d'autres apports financiers, dont un financement bancaire à moyen terme. Elles n'ont pas vocation à couvrir des pertes d'exploitations passées ou futures.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Nature et montant de l'aide :

- la source : épargne solidaire,
- un montant minimum de 10 000 €,
- un montant maximum de 200 000 €,
- un différé de remboursement en capital sur 24 mois,
- un taux de 2%,
- la durée est de 84 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Toute demande d'information est à faire auprès de la Direction de l'entreprise et de l'innovation - France Active Pays de la Loire au 02 30 30 04 00 ou à contact@fondes.fr

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES